



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 858

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, que le Conseil municipal étudiera, lors de sa séance du **mardi 5 octobre 2021**, à **19 h 30**, une demande de dérogation mineure au Règlement de lotissement N° 858, pour les fins suivantes :

1- DEMANDE #2021-00070

Immeuble : 5330, montée Gagnon – lots projetés 6 467 089 et 6 467 090

Zone : H101

Nature : 1) Réduire la largeur minimale du lot 6 467 089 ;
2) Réduire la largeur minimale du lot 6 467 090.

Effet : Une décision favorable du Conseil aurait pour effet :

- 1) Réduire la largeur minimale du lot 6 467 089 à 22,94 mètres, représentant une dérogation de 22,06 mètres, alors que la largeur minimale prescrite pour un lot dans cette zone est de 45 mètres ;
- 2) Réduire la largeur minimale du lot 6 467 090 à 22,93 mètres, représentant une dérogation de 22,07 mètres, alors que la largeur minimale prescrite pour un lot dans cette zone est de 45 mètres.

Le Comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande le mercredi 15 septembre 2021 et remettra ses recommandations au Conseil municipal.

Toute personne intéressée peut faire parvenir ses questions ou commentaires par écrit à l'attention du Service du greffe par la poste au 139, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J5N 3K9 ou par courriel à l'adresse greffe@villesadp.ca, avant 16 h 45 le 5 octobre 2021, en incluant obligatoirement toutes les informations suivantes :

- nom et prénom;
- adresse résidentielle;
- numéro de téléphone.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 20 septembre 2021.

Geneviève Lazure, LL.B, D.D.N
Greffière